



INFO

mercredi, le 21 avril 2021

Décompte et usage des minutes syndicales

Transparence sur le travail syndical

Le statut des TPG confie aux syndicats l'usage de temps (minutes syndicales) pour réaliser le travail syndical : négocier les conditions de travail, accompagner les collègues, informer et partager les informations. Ces minutes syndicales font l'objet d'un contrôle rigoureux.

Il a été découvert que les syndicats ASIP et transfair, avaient utilisé plus de minutes syndicales qu'ils n'en disposaient. Ce problème a été réglé - par un remboursement échelonné - avec la direction des TPG. Dorénavant le contrôle est annuel, les syndicats présents aux TPG font vérifier et valider leur sociétariat par un huissier chaque année avant de transmettre à la direction. Ce décompte authentifié **permet ensuite la répartition des minutes syndicales pour l'année.** Le SEV s'est battu pour cette transparence, essentielle pour la crédibilité des activités syndicales.

Pour rappel : la moitié des minutes syndicales travaillées par le personnel est attribuée au Fonds de solidarité des pensionnés et leurs ayants-droits afin de leur offrir un abonnement à tarif réduit sur le réseau TPG, l'autre moitié est répartie, au *pro rata* des membres, entre les syndicats afin d'effectuer les tâches syndicales de défenses. Les membres d'une organisation syndicales doivent pouvoir en tout temps savoir comment et à quelles tâches sont utilisées les minutes syndicales.

Deviens, toi aussi membre du SEV maintenant et nous défendrons tes intérêts !

sev-online.ch/adherer

Valérie Solano
secrétaire syndicale
Direct +41 22 731 60 11
Mobile +41 79 333 32 43
valerie.solano@sev-online.ch

Secrétariat régional Genève
TPG - Permanence Genève
Rue Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève

Téléphone +41 22 731 60 11
sev-geneve@sev-online.ch
www.sev-online.ch